

1. *Débitrice*: **ASOM-ASSOCIATION SCENE OUVERTURE A LA MUSIQUE**, c/o Me Jean-Pierre Carera, av. de Champel 24, 1211 **Genève 12**

2. *Remarques*: Le Tribunal de Première Instance, sis à Genève, Palais de Justice, Place du Bourg de Four 1, Salle A2, 1re cour, rez-de-chaussée, statuera en audience publique le lundi 23 février 2004 à 14 heures 45, sur l'homologation du concordat.

Les opposants peuvent se présenter à cette audience pour faire valoir leurs moyens.

Tribunal de première Instance de Genève  
1204 Genève

(02065288)